



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : institut d'émission des DOM

Question écrite n° 24560

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la mise en oeuvre de la réforme de l'IEDOM - l'institut d'émission des départements d'outre-mer - et de l'IEOM - institut d'émission de l'outre-mer - suite à l'intégration de la Banque de France dans le système européen des banques centrales. Il avait assuré devant la représentation nationale que des compensations seraient à rechercher afin de combler le vide que laissera l'abandon à court terme de dispositifs financiers spécifiques, tels que le réescompte à taux privilégié ou encore les garanties interbancaires, attribués à l'IEDOM par l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 modifiée. La mise en place de ce schéma de compensation se comprenait à l'intérieur d'un cadre concerté avec les acteurs économiques locaux. Elle lui demande, d'une part, de bien vouloir lui préciser la procédure, le contenu et le calendrier de la réforme en cours, d'autre part, s'il entend engager une concertation avec les élus sur les financements des économies de l'outre-mer dans un cadre monétaire européen.

Texte de la réponse

Les mesures de compensation qui seraient mises en oeuvre dans le cadre de la réforme de l'institut d'émission des départements d'outre-mer et de la suppression du réescompte doivent favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises dans les départements d'outre-mer. Le renforcement du dispositif de garantie bancaire permettra d'atteindre cet objectif et une réflexion, actuellement en cours avec le secrétariat d'Etat à l'outre-mer, aboutira très rapidement à des propositions concrètes. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est favorable à ce que les régions soient associées à cette réflexion. Comme en métropole, les régions d'outre-mer doivent en effet avoir leur place dans le nouveau dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24560

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 539

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2350